PROJET ECOPARC DU GENEVOIS.

Dossier disponible à cette adresse
https://www.st-julien-en-genevois.fr/services/urbanisme/les-enquetes-concertations-et-consultations-publiques-330.html
Ce projet met en péril 17 hectares de terres agricoles.
https://www.ledauphine.com/haute-savoie/2019/08/23/le-projet-d-ecoparc-du-genevois-denonce-par-les-defenseurs-des-terres-agricoles
https://www.tdg.ch/geneve/grand-geneve/projet-ecoparc-saintjulienen-genevois-deja-conteste/story/24728968
http://www.lemessager.fr/genevois/saint-julien-en-genevois-les-paysans-vent-debout-contre-ia928b0n224408

Association OÏKOS KAÏ BIOS
Patrimoine Nature et Vie
1, place de la Libération
Passage Bleu
74100 ANNEMASSE
http://www.oikoskaibios.com/
oikos.kai.bios@orange.fr
Enquête publique ECOPARC

Madame Nelly VILDE,
Commissaire-enquêteur.
Mairie de St-JULIEN en Genevois
1 Place du Général de Gaulle,
CS 34103
74164 Saint-Julien-en-Genevois

Annemasse, le 7 août 2019

Madame le Commissaire Enquêteur,

L'association Oïkos Kaï Bios souhaite s'exprimer sur l'enquête publique concernant le projet d'ECOPARC du Genevois.

Tout d'abord, nous lisons, page 6/9 de L'avis délibéré de la mission régionale d'autorité environnementale Auvergne Rhône Alpes, au point 2. Qualité du dossier, « *le rapport est perfectible en termes de synthèse et de hiérarchisation dans ses propos. Sa lecture n'en est pas facilitée* ». C'est peu engageant, même si des compléments ont été produits.
Aussi, nous nous étonnons qu'il n'y ait pas de registre dématérialisé pour recueillir les observations des citoyens. Comme l'indique le site de l'Assemblée Nationale (https://www.registre-

dematerialise.fr/), « *présentez votre projet au public dans les meilleures conditions possibles* », ce type de registre permet une expression vraiment démocratique.

La lecture des diverses enquêtes sur le site Internet de la mairie de St-Julien en Genevois (https://www.st-julien-en-genevois.fr/services/urbanisme/les-enquetes-concertations-et-consultations-publiques-330.html) montre un cheminement semblable à celui concernent Cranves Sales (enquête publique à laquelle nous avons contribué en 2018) : on désaffecte les chemins ruraux, pourtant partie intégrante du patrimoine, puis, via la société TERACTEM (dans les deux cas), on livre les terres agricoles. Des surfaces non négligeables dans un département où les jeunes agriculteurs ont de la peine à s'installer étant donné le coût de l'hectare : 20 ha sont menacés pour Borly 2 et 17 pour l'Ecoparc du Genevois, au nom qui sent le vert et l'écologie.
Comme nous nous étions opposés à Cranves-Sales, nous ferons de même pour le présent projet. La souveraineté alimentaire du Genevois est à ce prix.
Nous allons développer les divers aspects de cette opposition.

LE MILIEU NATUREL et L'IMPACT SUR L'AGRICULTURE

En complément de nos précédentes remarques concernant les documents d'enquête, L'avis délibéré de la mission régionale d'autorité environnementale Auvergne Rhône Alpes mentionne, page 9/9 « *....il est à noter une insuffisance sérieuse du dossier en ce qui concerne la protection des espèces. En effet, le dossier conclut à l'absence de besoin de dérogation à la destruction d'espèce protégée de façon hâtive....*
Enfin, l'augmentation du trafic lié au projet apparaît sous-estimée....».
C'est un comble quand on présente un projet qui « *a pour ambition de créer une zone d'activité basée sur les 5 piliers du développement soutenable*

- *Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère*
- *Conservation de la biodiversité.....etc.* » (page 5/26 du Résumé non technique de l'Etude d'impact).

Le projet d'Ecoparc n'est pas, contrairement à ce que semble indiquer son nom, un projet qui protège l'environnement.
La nature, ce sont les zones humides, les haies, mais aussi les espaces façonnés par des siècles d'agriculture.
Les terrains concernés sont de bonne qualité agricole, les détruire est criminel eu égard à une indépendance alimentaire de plus en plus défaillante. Tafta, Ceta, Mercosur, ces traités qui menacent notre agriculture et notre élevage nous incitent à la prudence.
En outre, comme indiqué page 4/5 de la réponse de Teractem, « *le sol est peu perméable* », ce qui ne pose pas de problème en terre agricole mais peut s'avérer fâcheux en cas de construction. On a donc tout intérêt à laisser ces terrains agricoles en l'état.

Page 9/26 du Résumé non technique, il est fait état de cultures (céréales, oléagineuses, jachères) qui représentent 34% du site, 9% de prairies « *de qualité biologique supérieure* », de haies bocagères, habitats d'insectes, d'oiseaux et de chiroptères dont le bruant jaune et la pipistrelle. Le tableau page 22/26 indique l'impact : suppression de prairies, destruction (partielle, dans quelle proportion ?) de chênaies, de charmaies, de bosquets et de haies. Certes, la note en réponse à l'Avis de l'Autorité Environnementale minimise les impacts mais en ces moments de canicules quasi annuelles, les moindres pertes, ajoutées au dérangement des espèces lors du chantier, sont lourdes de conséquences. En outre, les effets prévus sont déclarés faibles (page 24/26 de l'étude d'impact), mais la réalité est trop souvent toute autre. Lors de précédentes enquêtes publiques, nous avons constaté que plusieurs

arbres protégés (une liste existe à Annemasse) et d'arbres que l'on avait affirmé épargnés par le passage du tram ont été en fait abattus. Toute destruction soit disant partielle nous inquiète donc.

LE PROJET ECONOMIQUE

Regrouper des activités proches présente des inconvénients. Une vision plus globale est sans doute préférable. En effet, si le secteur économique s'effondre, c'est une zone désaffectée de plus dans le paysage.

Le document à cette adresse https://www.cc-genevois.fr/fr/la-collectivite-et-son-territoire/decouvrir-les-grands-projets/lecoparc-de-cervonnex mentionne « *Tous les corps de métiers seront représentés au sein de l'ECOPARC DU GENEVOIS. Découvrez les 4 bâtiments thématisés et mutualisés déjà programmés :*

- ***BATIMENT DE L'ECO-CONSTRUCTION***

Pour les acteurs concepteurs, fabricants et installateurs dans le domaine de la construction et rénovation durables et de la performance énergétique. »

Très attachés à un environnement sain, nous avions découvert à Pringy Maison Nature. http://www.maison-nature.fr/
Nous y avions, à titre privé, fait des achats, notamment de plaques de liège de 2 et 4 cm d'épaisseur pour l'isolation. Hélas, ce magasin a fermé, par manque d'activité et il faut désormais aller à Albertville. Ces matériaux qui respectent notre santé coûtent plus cher. Nous observons sur Annemasse que les bâtiments Haute Qualité Environnementale sont isolés extérieurement soit avec des plaques de polystyrène, soit au mieux, si l'on peut dire, avec de la laine de verre. A l'intérieur, ce ne doit pas être mieux ! Quasiment pas de peintures à la chaux pourtant plus saines. Etant donné le peu d'avenir constaté de ces matériaux écologiques du fait, entre autres, du coût de la construction en Haute-Savoie, nous doutons de la qualité vraiment écologique des entreprises envisagées.

- ***HALLE DES SAVEURS***

Pour les acteurs producteurs et artisans de bouche (boulangers, bouchers, traiteurs, chocolatiers…), les détaillants (fruits et légumes, épicerie fine…), restaurateurs, brasseurs, cavistes... La Halle des Saveurs se veut être un lieu de promotion des producteurs locaux, un lieu chaleureux où les consommateurs prennent le temps de la dégustation. »

C'est peut-être le moins contestable..... mais Migros va ouvrir des magasins de luxe, comme l'indique France Bleu à cette adresse https://www.francebleu.fr/loisirs/sortir/haute-savoie-le-macumba-la-plus-grande-discotheque-de-france-ferme-ses-portes-1427536707: « *Les propriétaires ont vendu le Macumba à une chaine de magasins d'alimentation suisses, Migros, intéressée par le site. La discothèque va être détruite et sera remplacée par une galerie commerciale de luxe.* »
Y aura-t-il une clientèle pour toutes ces arcades ?

- ***« ESPACE BIEN-ETRE***

Pour les acteurs de la santé (techniques douces) et de la remise en forme : médecine naturelle, soins/massages, développement personnel, yoga, coaching... L'Espace Bien-être, un lieu d'harmonie du corps et de l'esprit. »

Le Vitam Parc de Migros n'offre-t-il pas cet espace ? Par ailleurs, une recherche rapide sur Google https://www.google.com/search?client=firefox-b-d&q=yoga+St+Julien+en+genevois&npsic=0&rflfq=1&rlha=0&rllag=46144969,6084825,384&tbm=lcl&ved=2ahUKEwikjYHg2-

7jAhVS1BoKHSb_Ch0QjGp6BAgKEDE&tbs=lrf:!2m1!1e2!2m1!1e3!3sIAE,lf:1,lf_ui:2&rldoc=1#rlfi=hd:;si:;mv:!1m2!1d46.1802013!2d6.1523997999999995!2m2!1d46.1178211!2d6.064277100000001!3m12!1m3!1d30404.957473664315!2d6.10833845!3d46.149011200000004!2m3!1f0!2f0!3f0!3m2!1i129!2i132!4f13.1;tbs:lrf:!2m1!1e2!2m1!1e3!3sIAE,lf:1,lf_ui:2 nous a donné sur Saint Julien en Genevois une dizaine d'adresses, en plus de Vitam. N'est-il pas important d'oublier la voiture, donc de fréquenter un club sur place quand on habite à St Julien ? C'est ce que l'on appelle consommer local ou encore limiter ses déplacements en voiture !

Quant au

- ***POLE TERTIAIRE***

Pour les acteurs spécialistes dans l'accompagnement et le conseil aux entreprises : bureaux d'études, comptables, juristes, notaires… Des sociétés de services adhérant aux valeurs de l'ECOPARC DU GENEVOIS rassemblées pour favoriser les échanges et créer des synergies. »

Archamps est-il donc saturé ? Que vont devenir les cinémas quand Annemasse va ouvrir ses salles à Chablais Park ?
Par ailleurs, le projet « Cœur de Ville » de St Julien-en-Genevois n'a-t-il pour objectif : « *Renforcer la vitalité des commerces* » *(*https://www.st-julien-en-genevois.fr/fileadmin/02-ville-et-institutions/Grands_projets/Vers_un_coeur_de_ville_plus_convivial/Presentation_CDV_Concertation_mai_2019.pdf *).*
Ce projet d'Ecoparc est en parfaite contradiction avec « Cœur de Ville » et, il nous semble, peu en accord avec les 5 piliers du développement soutenable comme la protection de l'atmosphère, celle de la biodiversité...etc. (page 5/26 du Résumé non technique de l'Etude d'impact).
Nous avons le sentiment de programmes démesurés pour une croissance infinie.

Enfin, nous n'oublions pas l'opération financière réalisée. Le coût de la terre agricole est plus faible que celui d'un terrain en zone artisanale ou industrielle.
Certes, nous ne sommes pas opposés au fait de gagner de l'argent. Mais quand ça se fait au nom de l'intérêt général généreusement « verdi » pour spéculer sur des terres agricoles, nous sommes plutôt scandalisés.

POUR TERMINER,

Certes,

- « *Les éléments boisés d'intérêt majeur sont conservés* » (Page 18/163 de la note en réponse à l'Avis de l'Autorité Environnementale),
- La zone humide selon l'inventaire départemental (DDT-Asters) s'avèrait moindre, tant en surface qu'en qualité ; qu'à cela ne tienne, une zone humide sera créée, « la Vitrine de l'Ecoparc » (page 44/402 de l'Etude d'impact).

Cette note citée plus haut mentionne, page 7/163, « le projet final semble bien avoir été construit en prenant en compte l'environnement », ce qui n'est pas une affirmation, en plus des réserves que nous avons apportées.
En outre, « *le dossier ne présente pas les différentes options d'aménagement possible* ».
Enfin, page 6/163 de cette même note, la notion de « *fonctions urbaines plus éclatées* » nous semble un artifice sémantique quand on nous rabâche les oreilles de mettre fin au « mitage du territoire ».

L'acquisition de la majeure partie des terrains date de 2003, nous regrettons qu'un projet d'agriculture biologique sur des terres jugées de bonne qualité (dépôts morainiques et glacio-

lacustres, cf page 7/26 du résumé non technique) n'ait pas été engagé. En effet, les terres arables sont le fruit du travail de générations de paysans depuis plusieurs siècles.
Ce n'est pas une vue de l'esprit, l'indépendance alimentaire est d'ailleurs défendue par Berne qui renâcle à transformer des zones agricoles de la campagne genevoise en zones d'habitation.

(https://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/berne-bloque-geneve-manque-terres-agricoles/story/30015670). Un bon sens que les dirigeants de notre pays, hélas à de multiples niveaux, semblent avoir perdu.

En conclusion,
Malgré quelques aspects environnementaux qui semblent avoir été pris en compte, avec les réserves que nous avons mentionnées,
Nous nous opposons à ce projet que nous estimons

- **Peu pertinent en matière économique**
- **Destructeur de terres agricoles, en contradiction avec la notion de souveraineté alimentaire.**

Nous vous remercions de l'intérêt porté à ce courrier.
Veuillez agréer, Madame le Commissaire Enquêteur, nos salutations respectueuses.

Pour OÏKOS KAÏ BIOS Les membres cofondateurs

Annexes
Page 6/8 : Site de l'Assemblée Nationale https://www.registre-dematerialise.fr/, captures d'écran
Page 7/8 et 8/8 : Article de la Tribune de Genève **« Berne refuse que le Canton utilise autant de surfaces agricoles. »** https://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/berne-bloque-geneve-manque-terres-agricoles/story/30015670

OÏKOS KAÏ BIOS
Patrimoine Nature et Vie

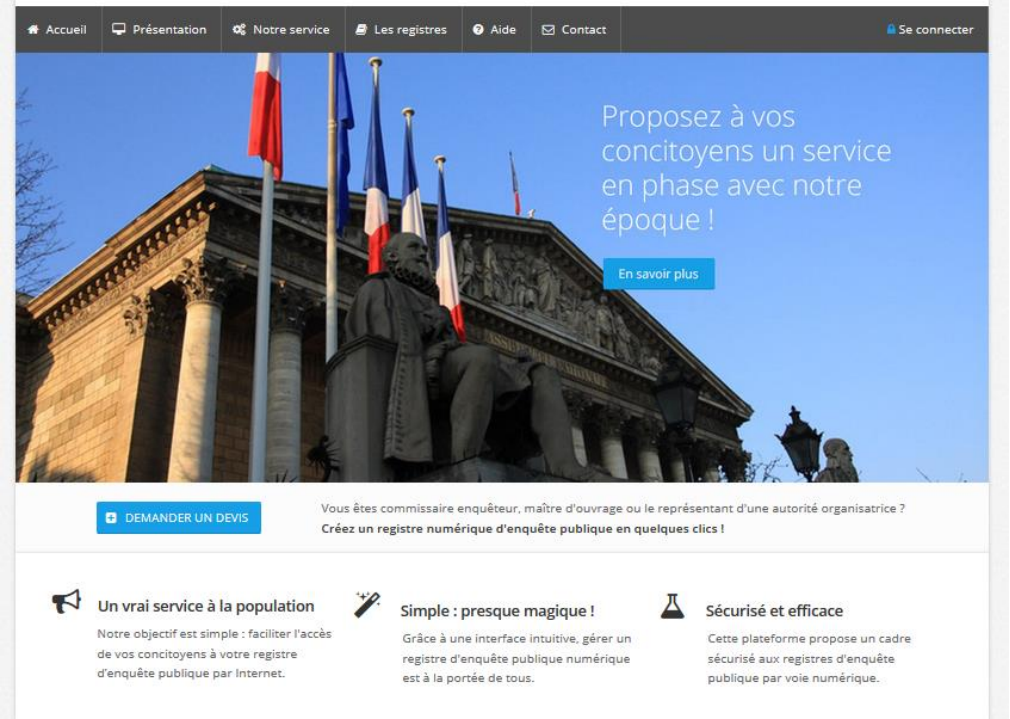
Accueil
Présentation
Notre service
Les registres
Aide
Contact
Se connecter
Proposez à vos concitoyens un service en phase avec notre époque !
En savoir plus
DEMANDER UN DEVIS
Vous êtes commissaire enquêteur, maître d'ouvrage ou le représentant d'une autorité organisatrice ?
Créez un registre numérique d'enquête publique en quelques clics !
Un vrai service à la population
Notre objectif est simple : faciliter l'accès de vos concitoyens à votre registre d'enquête publique par Internet.
Simple : presque magique !
Grâce à une interface intuitive, gérer un registre d'enquête publique numérique est à la portée de tous.
Sécurisé et efficace
Cette plateforme propose un cadre sécurisé aux registres d'enquête publique par voie numérique.

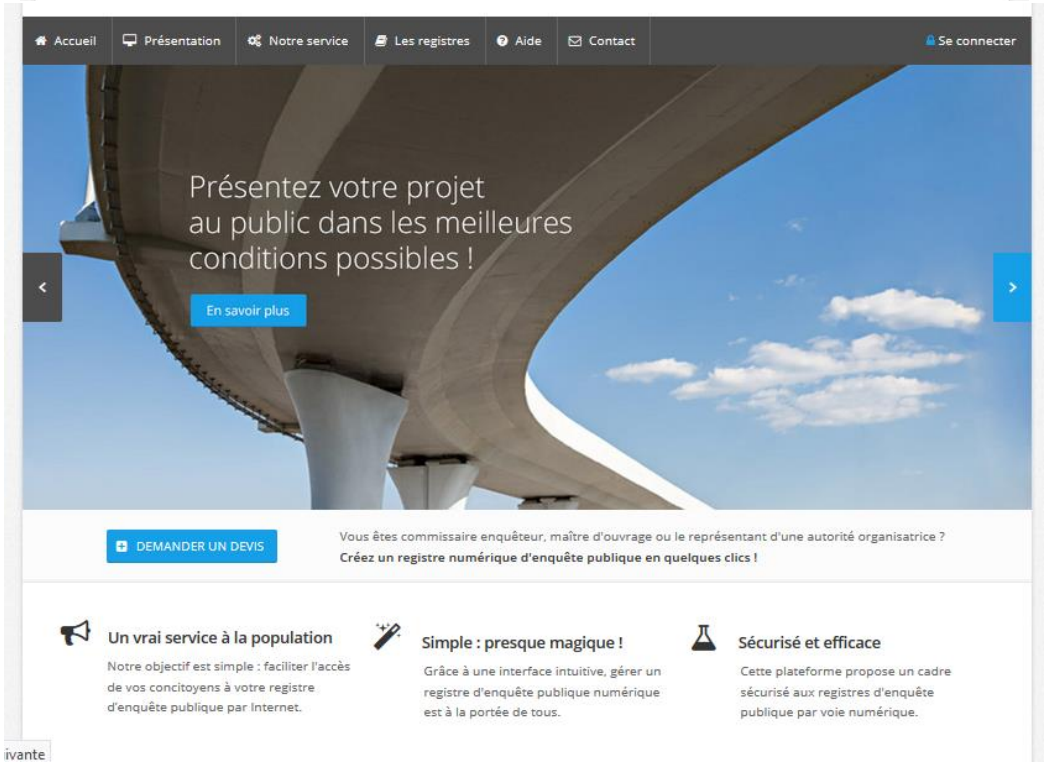
Accueil
Présentation
Notre service
Les registres
Aide
Contact
Se connecter
Présentez votre projet au public dans les meilleures conditions possibles !
En savoir plus
DEMANDER UN DEVIS
Vous êtes commissaire enquêteur, maître d'ouvrage ou le représentant d'une autorité organisatrice ?
Créez un registre numérique d'enquête publique en quelques clics !
Un vrai service à la population
Notre objectif est simple : faciliter l'accès de vos concitoyens à votre registre d'enquête publique par Internet.
Simple : presque magique !
Grâce à une interface intuitive, gérer un registre d'enquête publique numérique est à la portée de tous.
Sécurisé et efficace
Cette plateforme propose un cadre sécurisé aux registres d'enquête publique par voie numérique.

ivante

Berne bloque Genève qui manque de terres agricoles

Aménagement Berne refuse que le Canton utilise autant de surfaces agricoles. Le Canton devra densifier davantage. Par Christian Bernet Créé: 22.04.2015, 20h30

Construire dans la zone agricole? C'est bientôt un vieux rêve, ou plutôt un luxe que l'on s'offrira avec la plus grande parcimonie. C'est ce que Genève est en train d'apprendre. Le Canton a soumis il y a plus d'un an son Plan directeur cantonal 2030 (PDC) à la Confédération qui doit l'approuver. Or, celle-ci a émis de très sérieuses réserves. Les conséquences sont doubles. Primo: en suivant son planning de constructions, Genève ne peut bâtir que jusqu'en 2023. Après, il butera sur la zone agricole, et Berne dira non! Deuzio: ces restrictions forceront Genève à densifier davantage, notamment en zone villas. Politiquement, c'est explosif.

«La Confédération nous met en liberté conditionnelle.» L'expression est d'**Antonio Hodgers**. Le conseiller d'Etat en charge du Département de l'aménagement négocie depuis plusieurs mois avec Berne. Et ce n'est pas facile. «La révision de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) a conduit à un très net durcissement. Je constate une montée en puissance extrêmement forte de l'administration à Berne qui devient, désormais, le gardien du temple.»

Le Canton a adopté son PDC en septembre 2013. Ce document trace le canevas de la croissance à Genève jusqu'en 2030. Il dit où il est possible de construire et quoi. Il prévoit notamment de réaliser 50 000 logements. Genève envisage de consommer près de 500 hectares de zone agricole, soit 4% de la totalité. Ces terres retirées à l'agriculture doivent servir aux logements, aux infrastructures mais aussi à renaturer des rivières.

Durcissement plébiscité

Pour Berne, c'est trop. «La Confédération reconnaît les besoins du canton en termes de logements, d'équipements et de surfaces d'activités, note Isabel Girault, directrice de l'Office de l'urbanisme. Mais elle ne nous accorde que 262 hectares de zone agricole pour les quinze prochaines années.» Ce chiffre est issu des nouvelles directives fédérales. «Elles sont devenues extrêmement sévères. Tout est analysé dans le moindre détail. Les négociations ont été serrées», poursuit la directrice.

Ce durcissement était attendu. En mars 2013, le peuple suisse a largement accepté de renforcer le pouvoir de la Confédération pour combattre le gaspillage du sol, endémique dans certaines régions. Des cantons comme le Valais s'y sont fortement opposés. Genève, lui, n'a pas bronché. Considéré comme bon élève dans ce domaine, il pensait n'avoir rien à perdre. Il se trouve que les directives d'application se sont révélées plus strictes que prévu. Par ailleurs, le Plan genevois est le premier à passer sous les fourches Caudines de la nouvelle législation. Le Canton a sans doute essuyé les plâtres d'une administration aux prérogatives désormais renforcées.

Approvisionnement du pays

Mais ce n'est pas tout. L'étau confédéral présente une deuxième pince. Elle s'appelle surfaces d'assolement (SDA). Ce stock des meilleures terres arables doit assurer l'approvisionnement du pays. Genève doit en conserver 8400 hectares. Or, il ne lui en reste que 8527. «C'est le point le plus bloquant, note Isabel Girault. Et Berne est intransigeant.» Résultat, la marge de manœuvre de Genève dans sa zone agricole se limite à ces 127 hectares. C'est trois fois moins que ce qu'il prévoyait.

Une question s'impose. En tant qu'écologiste, Antonio Hodgers est peu favorable à déclasser de la zone agricole. A-t-il été assez pugnace face à l'intransigeance fédérale? Le conseiller d'Etat balaie le soupçon. «Je me suis battu pour augmenter notre inventaire de surfaces d'assolement et nous avons gagné 100 hectares de plus. Sans cela, nous n'aurions que 50 hectares de réserves et notre développement se serait arrêté en 2018 déjà… Nous avons obtenu le maximum de Berne. Toutefois, il est vrai que j'étais opposé au déclassement des Cherpines car ce projet était sous-densifié.»

Bernex-Nord menacé

Le Conseil fédéral devrait approuver le plan genevois en mai, remanié à la baisse par son administration. L'horizon du développement hors de la zone à bâtir tel que prévu initialement par Genève s'arrête donc en 2023. Au-delà, il ne pourra plus avancer sur la zone agricole. «En l'état, Berne ne nous autorisera pas à réaliser la totalité du grand projet de Bernex avec plus de 5000 logements, note Isabel Girault. Nous aurons aussi des problèmes avec des extensions de villages si la

densité s'avérait trop faible.» Genève doit donc se tourner vers sa zone à bâtir existante, et densifier davantage.

Le Canton condamné à construire plus dense

La densité. C'est désormais le passage obligé pour Genève. Bloqué dans son expansion sur les terres agricoles, il va devoir utiliser au mieux ses surfaces à bâtir. Cette exigence a déjà été plébiscitée par le peuple genevois. En janvier 2014, il a accepté une plus grande densification des grands projets dans la zone de développement. Pas certain que cela suffise.

«Il nous faudra exploiter toutes les possibilités dans toutes les zones», insiste Isabel Girault, directrice de l'Office de l'urbanisme.
Première cible: les grands projets. Genève en compte une dizaine. La densité y est souvent insuffisante, comme le reconnaît lui-même Antonio Hodgers. On peut citer les Cherpines à Plan-les-Ouates ou les Grands-Esserts à Veyrier. Problème: ces projets sont déjà bien avancés et ont fait l'objet d'accords avec les communes. Pas sûr qu'Antonio Hodgers veuille tout revoir. «Il est toujours difficile de revenir sur ce que les prédécesseurs ont fait», glisse-t-il.

La zone villas n'échappera pas non plus aux efforts. Le Plan directeur prévoyait d'en déclasser 320 hectares, soit 9% de la totalité. Il faudra peut-être aller au-delà. Il y a de la marge. Cette zone représente 47% des surfaces à bâtir mais ne loge que 13% de la population. «Sans la déclasser, et donc en maintenant sa substance, il faut aussi réfléchir aux moyens de la densifier davantage, sans faire tabula rasa», relève Isabel Girault. La zone qui entoure les villages devra aussi faire l'objet d'une attention particulière.
Politiquement, les choses s'annoncent compliquées pour le conseiller d'Etat, contraint par Berne de revoir le développement de Genève vers l'intérieur. «La majorité de droite, soutenue par le lobby des propriétaires de villas, ne veut pas toucher à la zone villas. Et en Ville, c'est la gauche qui s'oppose à la densification par les surélévations. Les résistances sont partout.» Que faire? «Je ferai ma part de travail. Mais le Grand Conseil doit aussi prendre ses responsabilités et envoyer un signal clair. Il est temps que l'on affronte enfin les enjeux de la sous-densification.»

© OÏKOS KAÏ BIOS 2007-2019